

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 10.07.2023

Plastic Coat - Matt

Code du produit: SF10179

Identification du produit :

Nom commercial Plastic Coat - Matt
Usage Agent de placage, Agent imperméabilisant

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Inveritas GmbH
Ragazerstrasse 17
CH-7303 Mastrils
Tel: 078 663 14 33

info@inveritas.ch

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Conservé sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C
Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.
Durée de stockage maximale 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de placage, Agent imperméabilisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|----------|----------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 123-86-4 | 1-Butylacétate | 50 | 240 | | VME 8 h | |
| | | 150 | 720 | | VLE courte durée | |
| 108-88-3 | Toluène | 50 | 190 | | VME 8 h | |
| | | 200 | 760 | | VLE courte durée | |

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|----------|-----------|----------------------------------|---------------|----------|-------------|
| 108-88-3 | Toluène | Acide hippurique (/g créatinine) | 2 g/g | U | c, b |
| | | Toluène | 600 µg/l | S | b |
| | | o-Crésol | 0,5 mg/l | U | c, b |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Substance | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|---------------------------------|-------------------|-------|--------------------------|
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | | | |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | | 960 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | | 480 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | | 859,7 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | | 102,34 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Substance | Valeur |
|----------|------------------------|--------------|
| | Milieu environnemental | |
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | |
| | Eau douce | 0,18 mg/l |
| | Eau de mer | 0,018 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,981 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,0981 mg/kg |
| | Sol | 0,0903 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

< 94 %

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Plastic Coat - Matt

UFI: 5V1F-YY3T-1F99-DGGR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de placage, Agent imperméabilisant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ServFaces GmbH
Rue: Breitscheidstr. 78
Lieu: D-01237 Dresden
Téléphone: +49 (0) 800 724 1903
e-mail: info@servfaces.de
Interlocuteur: Jörg Reents Téléphone: +49 (0) 800 724 1903
e-mail: info@servfaces.de
Internet: www.servfaces.de
Service responsable: Giftinformationszentrum Mainz / 24h Deutsch & Englisch

Fournisseur

Société: Inveritas GmbH
Rue: Ragazerstrasse 17
Lieu: CH-7303 Mastrils
Téléphone: 0041 78 663 14 33
e-mail: info@inveritas.ch
Service responsable: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate de n-butyle
Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 2 de 12

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P501 | L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

| | |
|--------|---|
| EUH208 | Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|---|

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-------------|---|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | | | 50 - < 55 % |
| | 204-658-1 | 607-025-00-1 | 01-2119485493-29 | |
| | Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066 | | | |
| 475645-84-2 | Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with | | | 40 - < 45 % |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H302 H314 H318 H412 | | | |
| 108-88-3 | toluène | | | < 1 % |
| | 203-625-9 | 601-021-00-3 | | |
| | Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304 | | | |
| 919-30-2 | 3-aminopropyltriéthoxysilane | | | < 1 % |
| | 213-048-4 | 612-108-00-0 | | |
| | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H302 H314 H318 H317 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-------------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 123-86-4 | 204-658-1 | acétate de n-butyle | 50 - < 55 % |
| | | par inhalation: CL50 = > 21,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg | |
| 475645-84-2 | | Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with | 40 - < 45 % |
| | | par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg | |
| 919-30-2 | 213-048-4 | 3-aminopropyltriéthoxysilane | < 1 % |
| | | par voie orale: ATE = 500 mg/kg | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 4 de 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

Durée de stockage maximale 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de placage, Agent imperméabilisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|----------|----------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 123-86-4 | 1-Butylacétate | 50 | 240 | | VME 8 h | |
| | | 150 | 720 | | VLE courte durée | |
| 108-88-3 | Toluène | 50 | 190 | | VME 8 h | |
| | | 200 | 760 | | VLE courte durée | |

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|----------|-----------|----------------------------------|---------------|----------|-------------|
| 108-88-3 | Toluène | Acide hippurique (/g créatinine) | 2 g/g | U | c, b |
| | | Toluène | 600 µg/l | S | b |
| | | o-Crésol | 0,5 mg/l | U | c, b |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Substance | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|---------------------------------|-------------------|-------|--------------------------|
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | | | |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | | 960 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | | 480 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | | 859,7 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | | 102,34 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Substance | Valeur |
|----------|------------------------|--------------|
| | Milieu environnemental | |
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | |
| | Eau douce | 0,18 mg/l |
| | Eau de mer | 0,018 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,981 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,0981 mg/kg |
| | Sol | 0,0903 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 6 de 12

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|---|-------------------------------|
| L'état physique: | Liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | caractéristique | |
| | | Testé selon la méthode |
| Point de fusion/point de congélation: | | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | non déterminé |
| Inflammabilité: | | non applicable |
| | | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | | non déterminé |
| Point d'éclair: | (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, po | (estimé) |
| Température de décomposition: | | non déterminé |
| pH-Valeur: | | non déterminé |
| Viscosité cinématique: | | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | | non déterminé |
| Solubilité dans d'autres solvants | | |
| non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | | non déterminé |
| Pression de vapeur: | | non déterminé |
| Densité: | | non déterminé |
| Densité de vapeur relative: | | non déterminé |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 7 de 12

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1233,7 mg/kg

| N° CAS | Substance | | | | |
|-------------|--|-------------------------|--------|------------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | | | | |
| | orale | DL50 > 10000 mg/kg | Rat | Producteur | |
| | cutanée | DL50 > 14000 mg/kg | Lapin | Producteur | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 > 21,1 mg/l | Rat | Producteur | OCDE 403 |
| 475645-84-2 | Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with | | | | |
| | orale | DL50 > 300 - 2000 mg/kg | Rat | Producteur | OCDE 423 |
| 919-30-2 | 3-aminopropyltriéthoxysilane | | | | |
| | orale | ATE 500 mg/kg | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 8 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-------------|--|----------------|-----------|-----------------------------------|------------|----------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 18 mg/l | 96 h | Tête de boule | Producteur | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 648 mg/l | 72 h | Desmodesmus subspicatus | Producteur | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 44 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | Producteur | |
| 475645-84-2 | Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 57,1 mg/l | 96 h | Danio rerio | Producteur | OCDE 203 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|---------------------|---------|
| 123-86-4 | acétate de n-butyle | 1,85 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 9 de 12

sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8



Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

338

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8



Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y340

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

352

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

363

IATA-Quantité maximale (cargo):

5 L

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

< 94 %

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 11 de 12

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Plastic Coat - Matt

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10179

Page 12 de 12

| | |
|--------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH208 | Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)